



Affaire suivie par :
JORDAN ANNICK
SREA
Tél. : 04 73 42 16 90
Courriel : annick.jordan-dupas@agriculture.gouv.fr

Lyon, le 10 juillet 2022

Le directeur régional

***Procès verbal de la réunion de la Coreamr formation spécialisée agro-écologie
du 8 juillet 2022 de 9h à 10h45
(en mixte : présentiel et visioconférence)***

P. J. : les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site Internet de la DRAAF
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/COREAMR-formation-specialisee-agro>

Présents (par ordre alphabétique du nom de la structure) :

M. Bruno FERREIRA, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, présidant la réunion par délégation du Préfet de région, ainsi que :

Chambre régionale d'agriculture	Jean-Baptiste BORRES, chef du pôle économie, entreprise et politiques publiques
CFDT	Christine BESNARD COLLIN, secrétaire fédérale territoriale AuRA
Coordination rurale	Christian CONVERS, élu
DRAAF, SREA	Delphine PICARD, cheffe de service Annick JORDAN, cheffe de projet agro-écologie
FNE	Marc PEYRONNARD, administrateur
FRSEA	Pascal GOUTTENOIRE, élu Edith BRUNEAU, chargée de mission (pouvoir à la CRA)
FRAB	Jean-Sébastien GASCUEL, producteur référent Ecophyto / Agro-écologie
FRCUMA	Daniel PETITJEAN, vice-président Marie-Laure BALANDIER, chargée de mission innovation et agro-écologie
INAO	Christèle MERCIER, déléguée territoriale
Jeunes agriculteurs	Matthieu RICHEL, élu
La Coopération agricole	Olivia TALHOUK, chargée de mission accompagnement et financement des transitions agroécologiques
MODEF 63	THOMAS Pierre, président Sarah MANUBY, animatrice
NCE (Négoce Centre-Est)	François CHOLAT, vice-président
OFB	Lionel MILLARDET, technicien/inspecteur de l'environnement (SD38)

Excusés

Membres avec voix : agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, ARS, CELAVAR, Confédération paysanne, CGT, Chambre régionale d'agriculture (pouvoir aux JA), Conseil régional, DRAAF-SRFD, DREAL (pouvoir à la DRAAF), FDSEA03, La Coopération agricole (pouvoir à la FRSEA), InPACT, VIVEA.

Membres sans voix délibérative : ACTA, ADA, APARA (association des parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes), ARRA², BASE, Cap rural, FRCIVAM, INAO, INRAE, ISARA, Pôle du conseil indépendant, TRAME, VetAgro Sup.

Le quorum est atteint avec 13 voix représentées sur 23.

1. Les dispositifs Etat de reconnaissance et de financement de l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs en transition agroécologique : GIEE et Ecophyto 30 000

Etat des lieux et bilan du dispositif GIEE en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2015 des 2 volets du dispositif (émergence de collectif et reconnaissance-financement) : se reporter au diaporama présenté en séance :

(<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/coreamr-du-8-juillet-2022-a4575.html>)

2. Appel à projets 2022 « Collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique » : bilan et avis sur les candidatures à la reconnaissance en tant que GIEE

Se reporter au diaporama présenté en séance :

(<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/coreamr-du-8-juillet-2022-a4575.html>)

Proposition d'avis du comité technique :

- Dossiers avec proposition d'avis favorable : 5
- Dossiers avec proposition d'avis défavorable : 1

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Information post-Coreamr : les **fiches descriptives** des 5 nouveaux GIEE sont consultables, avec les plus anciens, depuis notre site Internet (pour chaque GIEE, lien vers sa page sur la plate-forme <https://rd-agri.fr/> qui héberge les informations sur ces collectifs).

Point d'information sur les décisions de financement des groupes :

Voir le diaporama.

Questions :

- La FRCUMA informe que la FNCUMA a fait des propositions pour une prise en compte des collectifs dans la prochaine PAC mais qu'elle a été très déçue que ses propositions n'aient pas été retenues. Elle considère que la PAC favorise davantage les démarches individuelles. Or la FNCUMA croit beaucoup au collectif pour son effet d'entraînement (ex : un membre de la CUMA de M. Petitjean, qui est reconnu GIEE, a planté de la luzerne pour la première fois à 58 ans et ne l'aurait jamais fait en individuel).

- La FRCUMA estime que la durée d'émergence proposée (1 an) est trop courte, et qu'il faut souvent 2 ans pour mener à bien un projet. Elle demande s'il est possible de la prolonger ?

Réponse : la durée dont ont besoin les groupes pour se consolider et construire leur projet est très variable (on constate une durée de 6 mois à 2 ans). La durée initiale d'utilisation des crédits alloués est fixée pour tous à 1 an (dans l'arrêté d'attribution de la subvention) mais peut être prolongée au cas par cas (il suffit d'en faire la demande motivée à la DRAAF qui procède à la signature d'un arrêté modificatif). Cela se fait couramment.

- Le directeur de la DRAAF demande quelle est la dynamique dans les autres régions.

Réponse : elle est très variable selon les régions pour une année donnée et en termes d'évolution au fil des années. En 2022 certaines régions constatent une baisse, d'autres un maintien et une région constate une augmentation grâce à l'ouverture du volet « émergence » pour la 1ère fois.

- Quelles sont les types de dépenses financées dans ces collectifs grâce à la subvention CASDAR ?
Ce sont des dépenses de personnel (temps de travail et déplacements) pour mettre en œuvre les actions du projet déposé et validé par la DRAAF. La liste des actions éligibles figure dans le cahier des charges de l'appel à projets. Pour l'émergence, il s'agit de la réalisation des diagnostics agro-écologiques des exploitations du futur GIEE (obligatoire dans la loi, pour appuyer la construction du projet dessus), de recherches de résultats de R&D en relation avec le projet du groupe, de voyages d'étude, de réunions du collectif, de recherches de partenariats, de frais de préparation du dossier de candidature. Pour les GIEE reconnus, ce sont des réunions ou rencontres du collectif, des actions de capitalisation et de diffusion.

3. PRDAR 2022-2027 : point d'information

Voir diaporama de la CRA projeté en séance consultable sur <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/coreamr-du-8-juillet-2022-a4575.html>.

Questions :

- Le syndicat régional de la propriété rurale demande ce qui est financé dans l'action « service de remplacement »

Réponse : les crédits CASDAR du PRDAR peuvent financer 2 objets : d'une part, les activités de la tête de réseau sur les actions d'animation, et d'autre part, le remplacement des agriculteurs qui participent à la gouvernance et aux actions du PRDAR.

Le syndicat de mande quel est le reste à charge pour les agriculteurs . Le représentant de la CRA présent n'est pas en mesure de fournir cette information.

- La FNE demande quelles sont les actions mises en oeuvre avec les collectivités territoriales (action élémentaire 4)

Réponse : elles prolongent les dispositifs existants : par exemple, l'acquisition de références (ex en circuits courts sur les besoins en structuration de filières ou d'unité de transformation), l'animation, la mise en œuvre de partenariats....

Plus généralement, le CASDAR du PRDAR sert à financer des actions qui se situent à l'interface entre la recherche dite « appliquée » et le développement, il s'agit de projets en émergence qui, une fois construits, peuvent être financés par d'autres dispositifs. La priorité est donnée aux projets collectifs.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice régionale adjointe de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,


Régine MARCHAL NGUYEN

Annexe au procès verbal de la COREAMR agro-écologie du 8 juillet 2022 : liste récapitulative des 6 candidatures par avis (favorable/ défavorable)

Liste des 5 candidatures avec avis favorable :

Structure porteuse du GIEE	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
Association Graines de l'Ain	Résilience et performance écologique et économique des systèmes polycultures bio de Graines de l'Ain (1ère période de reconnaissance de 2016 à 2021)	ADDEAR 01
CUMA des 4 saisons	S'organiser en collectif pour des systèmes de production moins dépendants des énergies fossiles (1ère période de reconnaissance de 2016 à 2022)	FDCUMA 69
FEVEC	Pâturage Opti'SOINS (Optimiser SON pâturage et sa gestion INTégrée pour améliorer la Santé du troupeau et augmenter la résilience du Système de production)	FEVEC
Collectif Fruits en Terre	Adaptation et gestion agroécologique en petits fruits de pleine terre pour sécuriser l'autonomie des fermes dans un contexte de changement climatique	ARDAB (future AgriBio Rhône et Loire)
AGRI-BIO-DROME	Maraichage du futur	AGRI-BIO-DROME

La candidature avec avis défavorable :

Structure porteuse	Intitulé du projet	Structure accompagnatrice
CUMA de Saint-Galmier Chamboeuf,	Valoriser et adapter les ressources de nos fermes pour plus d'autonomie et d'économie en intrants	Centre de développement de l'agroécologie